

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Landelles et Coupigny, sous la présidence de Monsieur Denis JOUAULT, maire.

Présents : Denis JOUAULT, Jacques CAILLOT, Adrien LETELLIER, Philippe POUILLARD, Séverine JORET, Pascal DEBROIZE, Ronan ENGUEHARD, Christelle LETELLIER, Evelyne ROHEE, Didier BOUILLET, Nathalie JEANNE, Guy JEANNE, Véronique GIESNER, Christiane POURADIER

Excusés : Thierry CARNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Didier BOUILLET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2024. A l'unanimité des présents et représentée, le compte-rendu est approuvé.

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LANDELLES ET COUPIGNY adhère à la compétence Création et gestion du réseau d'adduction d'eau potable du SIVOM de SAINT-SEVER sis à SAINT SEVER (14) 8 Rue du Haras désormais SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS.

Dans le cadre de ces délégations, les prestataires rédigent un rapport annuel sur la qualité du service d'eau potable, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT SEVER et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2023 concernant le service public d'eau potable du SIVOM de SAINT SEVER. Aucune remarque n'est faite suite à cette présentation.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2023 du service public d'eau potable du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS.

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SPANC DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Landelles et Coupigny adhère à la compétence Assainissement non collectif du SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS (14) 8 Rue du Haras désormais SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS.

Le service, exploité en régie, rédige un rapport annuel sur la qualité du service SPANC du SIVOM de SAINT SEVER-CALVADOS, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2023 concernant le service SPANC du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS. Aucune remarque n'est faite.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2023 concernant le service public SPANC du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS.

VALIDATION DU RAPPORT CONCERNANT LA QUALITE DU SERVICE **ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF DU SIVOM DE SAINT-SEVER-CALVADOS**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Landelles et Coupigny adhère à la compétence Assainissement collectif du SIVOM de SAINT-SEVER (14) 8 Rue du Haras désormais SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS.

Ce service est exploité en régie avec prestation de service.

Le SIVOM a adressé un rapport annuel sur la qualité du service de l'assainissement collectif, rapport qui doit être approuvé par le SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS et l'ensemble des communes adhérentes.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le rapport annuel pour l'année 2023 du service public de l'assainissement collectif du SIVOM de SAINT-SEVER CALVADOS. Il ajoute que les indices ont peu évolué mais que les prix sont relativement élevés car ce ne sont que des petites unités de traitement.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les conseillers municipaux approuvent le rapport annuel 2023 concernant le service public de l'assainissement collectif du SIVOM de SAINT SEVER CALVADOS.

CREATION DE POSTE : Adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que Mr LEFRANC Kévin peut bénéficier d'un avancement de grade en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe suite à ses années de présence dans la commune et demande la création de ce poste à compter du 1 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés approuve la création du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 35h/semaine et de faire le nécessaire pour l'avancement de grade de Mr LEFRANC.

CREATION DE POSTE : Rédacteur

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite à la Loi 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ainsi que le décret 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie, il est nécessaire de créer le poste de rédacteur, catégorie B afin de répondre à cette loi. Le Maire explique que le poste de Mme LEDORMEUR Marika est actuellement celui d'adjoint administratif de 2^{ème} classe exerçant les fonctions de secrétaire de mairie et qu'un dossier de promotion interne sera déposé auprès du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés approuve la création du poste de rédacteur à 35h/semaine et de faire le nécessaire pour la promotion interne de Mme LEDORMEUR Marika lorsque tous les critères seront remplis par celle-ci.

VENTE ANNUEL : La Tabourie – LAHAYE

Monsieur le Maire rappelle au le Conseil Municipal que Mr Hubert LAHAYE exploite la parcelle communale cadastrée ZO119 au lieu-dit « La Tabourie » depuis de nombreuses années et sollicite le conseil municipal sur la reconduction de l'occupation du terrain pour l'année 2024.

En 2023, le fermage était de 142.60 € x 5,23 % (indice 2024) = 150.06 €.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal demande la somme de 150 € pour l'année 2024. Monsieur le Maire se charge de notifier cette somme et d'envoyer l'ASP via la SGC de VIRE.

BAIL LES DOMAINES : Solde vente ZO115 – Jean-Luc ENGUEHARD

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a reçu la demande de Mr ENGUEHARD Jean-Luc, bail « les domaines », demandant le solde de la vente de la parcelle ZO115, bail qui a été signé le 4 mars 2009 avec son prédécesseur.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise le paiement du restant dû et demande au maire de faire le nécessaire pour émettre le titre.

SDEC ENERGIE : Adhésion CC Isigny-Omaha

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la commune de Isigny-Omaha a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles. Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE, par courrier en date du 26 septembre 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Considérant que lors de son assemblée du 10 octobre 2024, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Isigny-Omaha, à compter du 15 janvier 2025, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion, le maire soumet au Conseil Municipal cette proposition d'adhésion de la commune de Isigny-Omaha au SDEC ENERGIE.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Isigny-Omaha au SDEC ENERGIE.

CONVENTION SYNDICAT DES EAUX

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que suite à la fusion des syndicats des eaux, il est demandé de passer une convention pour la mesure de débit/pression des poteaux incendie et donne lecture de la convention. Le montant demandé par poteau est de 60€ HT avec une révision annuelle du prix le 1^{er} janvier de chaque année et une révision des poteaux sera faite tous les 3 ans.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention.

BUDGET - COMPTE 204 : Amortissement chaufferie et borne incendie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'instruction comptable M57 dispose que les subventions d'équipement que verse la commune doivent être amorties sur une durée maximale de 30 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations.

En 2024, la commune a versé une subvention de 113 287,18 € au SDEC pour l'installation de la chaufferie bois et 1 244,10 € à la commune de Mesnil Robert pour l'installation d'une borne incendie.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'amortir

- eu égard au faible enjeu financier, en totalité sur l'exercice 2025 la subvention de 1 244,10 €
- et sur 10 ans la subvention versée pour la chaufferie.

BUDGET : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal lors du vote du budget primitif 2024 de la commune, une erreur d'imputation a été faite. Suite à ça, il est nécessaire de faire la manipulation inverse afin que le chapitre soit équilibré.

Pour ce faire, une décision modification doit être faite afin que le budget primitif 2024 :

Investissement

Dépenses : Article ~~2131~~ – Opération 11 : - 60000€

Dépenses : Article ~~2158~~ : + 60000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la décision modificative n°1.

FRIGOLAND GESTION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Cuma froid souhaite arrêter le service de congélation par cases car le prix de l'électricité est devenu trop onéreux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents souhaite que la gestion du Frigoland soit reprise par la mairie à partir du 1^{er} janvier 2025 et facturation 1 fois par an auprès des adhérents. Le contrat de l'électricité sera repris par la commune en regroupement marché auprès du SDEC.

SANITAIRE STADE FOOT

Il a été constaté à plusieurs reprises que les sanitaires n'étaient pas remis en état de propreté après utilisation des associations, malgré plusieurs travaux importants réalisés par la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de changer toutes les serrures et de les remplacer par des organigrammes.

Questions diverses

Les associations sont invitées à mettre un mot et des photos dans le prochain bulletin communal.

Vœux du maire fixés le 17/01 à 20 h.

Médico bus en partenariat avec l'Intercom, Véronique et Evelyne ont participé à la réunion de présentation. A partir de février 2025, le medico bus passera sur notre commune ½ journée par semaine. Nous sommes en attente du calendrier pour les jours de passage.

Monsieur le Maire a été interpellé par le Comité Des Fêtes pour demander la gratuité de la salle pour le Téléthon. Le conseil donne son accord.

Un devis va être demandé pour changer la porte du Frigoland.

« La Cornière », le maire expose le retour de l'agence routière concernant la D52. Après discussion avec le conseil, aucun changement avant rendez-vous avec l'agence routière et consultation de la population ensuite.

Séance levée à 22h15

Le secrétaire de séance,
Didier BOUILLET



Le Maire,
Denis JOUAULT